

## DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr Sébastien BOURIQUET, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe.

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme CARN) et Mme BLOT Séverine (pouvoir à Mme ROUGET).

Assistait également à cette séance Mlle CHEMINE AU Christelle, Adjoint Administratif.

Secrétaire de séance : Mr PANNETRAT Jacky

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

Mr le Maire précise que Mr Heudier lui ayant demandé de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour « une demande de prise de paroles à l'issue du scrutin des comptes administratifs », cela lui sera accordé.

### 2015/0029 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE

*Le compte administratif retraçant sa gestion, le Maire propose de placer le conseil sous la présidence de Madame ROUGET Nathalie, Adjointe, pour cette délibération.*

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 462 639,90 € et les recettes à 722 031,05 € (dont 69 440,08 € d'excédent reporté).

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 259 391,15 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 557 593,15 € et 620 685,57 € (dont 162 077,29 € d'excédent reporté), faisant apparaître un excédent de clôture de 63 092,42 €.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à la majorité de ne pas adopter le Compte Administratif présenté, par 8 voix contre (Mme Blaszczyk, Mr Bouriquet, Mme Garandel, Mr Heudier, Mr Laumain, Mr Marion, Mr Millerot et Mme Picard) et 6 pour (Mme Blot, Mme Carn, Mr Delemarre, Mr Pannetrat, Mr Robin et Mme Rouget).

### 2015/0030 TEMPS DE PAROLE Mr HEUDIÉ

Le Maire passe alors la parole à M. HEUDIÉ, qui a demandé l'inscription d'un « temps de parole » à l'ordre du jour, après le vote du Compte Administratif.

M. HEUDIÉ évoque différents sujets et notamment :

- les raisons pour lesquelles les opposants ne font pas de remarques sur les comptes rendus des séances du Conseil Municipal : le Maire ne les donne même plus à signer, et de toutes façons « il s'en fout ! »

- le Compte Administratif n'a pas été voté car les écritures comptables ne sont « ni

claires », « ni transparentes », les conseillers manquent « d'informations » et n'obtiennent jamais de réponses à leurs questions. De plus, Nièvre Aménagement se refuse à donner des précisions sur les règlements effectués aux entreprises

- d'autre part, on ne sait rien sur le fonctionnement d'ELODIE (coût ? qui paie ?) ou sur le budget d'animation : M. le Président de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, consulté sur ce point, a déclaré que ce n'était pas son problème...

- on a prévu au Budget Primitif 2015 une somme de 8 000 € pour l'animation événementielle d'ELODIE : pourquoi les Sougyçois paient alors que la Communauté de Communes du Sud Nivernais est censée intervenir ? Pourquoi les autres Communes ne paient pas ? Qu'en est-il du budget total de l'animation ?

- il est dommage qu'on ne puisse pas trouver un consensus sur le projet ELODIE, car les autres dossiers concernant les affaires communales, font, à des ajustements et nuances près, l'objet d'un large consensus. Il serait souhaitable qu'on puisse passer en revue en détail le contenu du projet actuel, et examiner aussi le projet de substitution

- il n'a pas été possible encore à l'opposition d'exposer son projet de substitution pour l'aménagement de la grande salle « événementielle ». Le projet existe pourtant : il suffit d'aller sur le site de B. Heudier ! mais même l'architecte qui en est en charge n'a pas pu pénétrer sur le chantier !

- ce projet comporte une partie « administrative » qui est une condition pour « obtenir des subventions nouvelles et récupérer une partie des subventions accordées au projet événementiel : il a été acté qu'elles peuvent l'être si on présente un dossier convenable

- le budget d'ELODIE va exploser quand la Commission de Sécurité passera pour valider l'accès public : on constatera alors de nombreuses et graves erreurs et lacunes dans le projet. De toute façon, le permis modificatif ne sera pas accordé, car le projet a été totalement annulé en entier par le Tribunal Administratif, et le problème du stationnement insuffisant n'est toujours pas réglé.

Le Maire répond sur les points évoqués ci-dessus et précise notamment que :

- le refus persistant du Conseil à ne pas valider le Budget Primitif va faire perdre 2 mois précieux, mobiliser des énergies à Sougy, à Nevers et à Dijon, pour aboutir fin mai à une assez probable notification par le Préfet du Budget Primitif 2015...

- tout cela a bien sûr un coût (entreprises, prestataires divers) et un impact fâcheux sur les délais (disponibilité cantine, salle pour l'été 2015,...)

- le Compte Administratif est une « photocopie » qui constate des écritures comptables, à priori conformes au Budget *Primitif* de la Commune, comme aux textes en vigueur, sous le contrôle très vigilant de la Préfecture (service de légalité) et du Trésor Public.

Contester ce compte revient à contester la rigueur et l'efficacité de ces contrôles... ce qui est assez déplorable et peu « citoyen »...

Ceci est encore plus vrai de la part des trois conseillers qui siègent déjà au Conseil Municipal dans la mandature précédente, et qui avaient voté ou ne s'étaient opposés ni au vote du Compte Administratif 2013, ni au Budget Primitif 2014 (qui comportaient déjà toutes les dépenses d'ELODIE), ni à la signature des 14 marchés d'entreprises, ni au démarrage immédiat des travaux,...

- quant au Compte de Gestion, il s'agit d'une simple, mais très importante, « attestation » du Trésor Public, prouvant que les comptes arrêtés au 31/12/2014 par la Comptabilité publique, dont le représentant du Trésor Public est le gardien vigilant, sont conformes, au centime d'euros près, à ceux enregistrés par Commune : il n'y a dans cette

attestation aucune trace d'une appréciation du Budget... ni d'aucune opération qui y soit inscrite, du moment qu'elle est légale, conforme au Budget Primitif, aux textes et aux délibérations...

- s'agissant du Budget Primitif 2015, le Maire a transmis à M. HEUDIER toutes les informations financières relatives au projet ELODIE par mail du 30 janvier : elles ont été examinées lors de la Commission « Finances » du 3 février 2015 et lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2015.

Ces informations ont été confirmées à trois conseillers d'opposition lors d'une réunion de travail spécifique, tenue à Nièvre Aménagement, et le temps n'a pas manqué à l'opposition pour analyser dans le détail ces documents : il serait donc malvenu de prétexter que l'opposition « manque d'informations et de transparence » pour se prononcer sur le Budget Primitif 2015...

- le Maire ajoute que l'opposition dispose en mairie

- des 14 marchés d'entreprises
- de la répartition pour chaque marché des coûts entre la Communauté de Communes du Sud Nivernais et la Commune
- du contrat passé avec Nièvre Aménagement
- des avances déjà réglées accompagnées des tableaux de suivi financier de l'opération

- le Maire prend acte que, hors ELODIE, les autres dossiers des affaires communales font, avec quelques divergences non essentielles, l'objet d'un large consensus au Conseil...

- le Maire conteste que le budget d'ELODIE va « exploser » lors du passage de la Commission de Sécurité, car le projet est parfaitement étudié, et a été validé par les autorités compétentes (accord sur le permis de construire). Il en ira de même pour la voie d'accès aux pompiers, ou le débit de la borne d'incendie... ou les 2 millions d'euros annoncés pour le coût final du projet... ou l'augmentation inéluctable et massive des impôts... qui sont désormais des sujets du passé...

- le Maire n'a jamais été saisi d'une demande de visite de l'architecte établissant le projet de substitution de l'opposition. Il serait au contraire très heureux de disposer de plans, d'une évaluation chiffrée, et du plan de financement de ce projet dont on parle beaucoup mais qu'on ne voit jamais : une réunion est possible pour examiner ce projet de substitution... mais avec des plans, des chiffres et un plan de financement sérieux ...

- le Maire rappelle que la reconduction des subventions obtenues sur un nouveau projet est totalement illusoire : cela a été confirmé publiquement à plusieurs reprises par le Préfet, et par écrit par le Président de la Communauté de Communes du Sud Nivernais...

- quant à l'obtention de nouvelles subventions pour un « bâtiment administratif » ou « une salle des fêtes », il s'agit bien évidemment d'un vœu pieux, d'un rêve, ... ou plutôt d'un gros mensonge... !

- le Maire confirme que le permis modificatif d'ELODIE sera obtenu très prochainement (il envoie le dossier à la DDT la semaine prochaine)

- le plan de stationnement a été modifié et le Maire le présentera aux Conseillers et le commentera un peu plus tard dans cette réunion

- le budget de l'animation événementielle (65 000 € / an) figure dans le dossier transmis à la Région Bourgogne en février 2014. Il prévoit une participation de 8 000 € pour la Commune de Sougy-sur-Loire et le reste des recettes correspond à des aides financières (Région, Conseil Général de la Nièvre, Pays, ...), une participation de la Communauté de

Communes du Sud Nivernais, du mécénat, etc...

Ce budget a été envoyé par le Président de la Communauté de Communes du Sud Nivernais à la Région, sur sa demande, avec l'engagement de la Communauté de Communes du Sud Nivernais de soutenir le fonctionnement d'ELODIE dans la durée... : le Maire enverra une copie de ce courrier à B. HEUDIER.

- La Communauté de Communes du Sud Nivernais ne pourra pas se dérober à financer les dépenses d'entretien et de fonctionnement inhérentes à sa qualité de propriétaire de la salle événementielle lorsqu'elle lui aura été transférée : ceci a été également confirmé par un courrier du Président de la CCSN... à B. Heudier.

#### **2015/0031 COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE**

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à la majorité de ne pas approuver le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, Mr Bossu.

8 voix contre (Mme Blaszczyk, Mr Bouriquet, Mme Garandel, Mr Heudier, Mr Laumain, Mr Marion, Mr Millerot et Mme Picard) et 7 pour (Mme Blot, Mme Carn, Mr Delemarre, Mr Gautheron, Mr Pannetrat, Mr Robin et Mme Rouget).

#### **2015/0032 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 COMMUNE**

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 259 391,15 €, Mr le Maire leur propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 189 951,07 €
B Résultat antérieur reporté	+ 69 440,08 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 259 391,15 €
D Solde d'exécution d'investissement R 001 (excédent de financement)	+ 63 092,42 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	- 291 140,00 €
F Besoin de financement =D+E	- 228 047,58 €
AFFECTATION = C =G+H	259 391,15 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	228 047,58 €
H Report en fonctionnement R 002	31 343,57 €
Déficit reporté D002	0,00 €

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à la majorité de ne pas affecter le résultat comme proposé par 8 voix contre (Mme Blaszczyk, Mr Bouriquet, Mme Garandel, Mr Heudier, Mr Laumain, Mr Marion, Mr Millerot et Mme Picard) et 7 pour (Mme Blot, Mme Carn, Mr Delemarre, Mr Gautheron, Mr Pannetrat, Mr Robin et Mme Rouget).

#### **2015/0033 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE**

Le Maire présente le budget primitif de la Commune, qui fait apparaître des comptes équilibrés :

- en fonctionnement à hauteur de 675 818,00 €

- en investissement à hauteur de 2 883 570,00 €.

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers, qui recueille 8 voix contre (Mme Blaszczyk, Mr Bouriquet, Mme Garandel, Mr Heudier, Mr Laumain, Mr Marion, Mr Millerot et Mme Picard) et 7 pour (Mme Blot, Mme Carn, Mr Delemarre, Mr Gautheron, Mr Pannetrat, Mr Robin et Mme Rouget).

Le budget primitif 2015 est donc refusé à la majorité.

Un débat s'engage alors à la suite duquel Mme Picard déclare être dégoûtée de la situation et annonce qu'elle va donc quitter la réunion, à la suite de quoi B. Heudier puis ses colistiers déclarent vouloir faire de même.

Avant qu'ils ne quittent la salle, Mme Rouget leur précise qu'elle souhaite qu'ils utilisent une partie de leur énergie à aider lors des manifestations communales (avant, pendant et après).

Le Maire précise également qu'il prendra rapidement les dispositions qui s'imposent pour la situation auprès de la Préfecture avant le 15 avril 2015.

Suite au départ de 8 conseillers, le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée à 21h00.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.